

ALERTES METEO : Les recommandations gratuites de la direction du Technocentre

La situation météorologique aura donné bien du travail à la direction la semaine dernière.

Au rythme des alertes qui se succédaient de mardi à vendredi, elle a dû multiplier bulletins de vigilance et recommandations, afin d'accompagner au mieux les salariés dans leurs difficultés de déplacement :

« Soyez vigilant sur votre horaire de départ... »

« La Direction des Établissements Ile-de-France vous recommande, chaque fois que cela est possible et en accord avec votre hiérarchie, de privilégier - ou de poursuivre- le télétravail... »

Si dans une situation aussi exceptionnelle, tout le monde consent un assouplissement et quelques arrangements afin de privilégier la sécurité, SUD ne peut que s'en féliciter !

Rappelons que les multiples communiqués de la préfecture envoyés aux grands employeurs de l'Ile de France ne sont pas étrangers à une telle bienveillance, et que dans pareils cas tout le monde redoute les accidents, qu'ils se produisent sur le trajet ou sur le lieu du travail.

Mais pourquoi l'accompagnement des salariés dans ce type de situation devrait-il s'arrêter là ?

Car tout le monde n'est pas à la même enseigne : si certains ont pu sereinement rester à la maison grâce au télétravail, pour d'autres privés d'ordinateur la prudence n'a pas eu le même coût.

Les conseillers ne sont pas les payeurs et l'addition s'effectue à la tête du client !

Aujourd'hui, le Technocentre fait ses comptes et pour les ETAM/APR soumis à l'horaire variable, l'heure est venue de remettre en conformité les compteurs négatifs afin d'éviter toute retenue de salaire. Il en est de même pour quelques cadres. Comme il fallait s'y attendre, il n'y a aucune consigne générale et chaque direction opérationnelle réagit avec plus ou moins d'opportunisme et de compréhension.

Dans certaines directions, les salariés ont pour instruction de se mettre en mission pour couvrir leurs absences, ce qui est plutôt une bonne chose. D'autres secteurs ne connaîtront pas la même indulgence et le personnel est prié de poser des congés ou de faire... moitié-moitié ! **Autant de cas de figure que de façons de manager, avec des réponses disparates en termes d'équité et de justice ! Quel dommage !**

Nous aurions tant aimé retrouver cette solidarité qui filtrait des bulletins d'alerte de la direction la semaine dernière, et dont notre organisation du travail a tellement besoin...

Gestion à la tête du client... ! A propos de cette situation prévisible, SUD a écrit dès jeudi à la direction !

Guyancourt, le 8 février 2017,

Monsieur le Directeur des établissements Renault Ile-De-France,

Mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 février 2018, les conditions météorologiques ont empêché de nombreux salariés de rejoindre le Technocentre. Cette situation risque de se reproduire vendredi 9 février.

La Direction des Établissements d'Île-de-France a envoyé plusieurs courriels à l'ensemble des salariés Renault :

- Mardi 6 à 12h11 : « *ALERTE MÉTÉO : NEIGE ET VERGLAS. La direction du Technocentre vous recommande, en accord avec votre hiérarchie, de quitter le site en début d'après-midi, ce mardi 6 février, avant la recrudescence des chutes de neige.* »
- Mercredi 7 à 13h59 : « *VIGILANCE NEIGE ET VERGLAS. Compte-tenu de ces conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, la Direction des Établissements Ile-de-France vous recommande, chaque fois que cela est possible et en accord avec votre hiérarchie, de privilégier - ou de poursuivre- le télétravail jeudi 8 février.* »

Si ces recommandations ont permis à certains salariés de prendre leurs précautions, d'autres se sont retrouvés bloqués sur la route en tentant de rentrer chez eux mardi après-midi, d'autres encore ont dû rebrousser chemin mercredi matin en découvrant l'absence de bus à la gare de Versailles, etc...

Ces recommandations sont pourtant incomplètes. D'une part, elles reposent sur l'initiative du salarié et dépendent de l'accord de la hiérarchie. Des hiérarchies parfois bien embêtées pour répondre aux interrogations de leurs équipes leur demandant si un départ anticipé ou une absence pour intempérie doit être déclaré comme mission, congé, etc...

D'autre part, plusieurs milliers de salariés du Technocentre et d'Aubevoys n'ont pas la possibilité de faire du télétravail même « occasionnel », soit à cause de leur métier (travail en atelier, sur moyen d'essai...), ou parce qu'ils n'en ont pas les moyens informatiques (pas d'ordinateur portable professionnel, d'accès à l'Intranet Renault, de connexion internet à domicile...).

Afin d'éviter tout traitement arbitraire et discriminatoire, le syndicat SUD Renault Guyancourt/Aubevoys vous demande que toutes les absences dues aux intempéries des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 février 2018 soient payées intégralement à tous les salariés, qu'ils aient pu ou non faire du télétravail.

Une communication en ce sens par courriel pourrait être effectuée le plus tôt possible.

Cordialement,

**Afin d'éviter tout traitement arbitraire et
discriminatoire, tous les salariés qui n'ont pas pu venir
travailler à cause de la neige doivent être payés !**